

# Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

## ASSEMBLÉE DU 6 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 6 mai 2024, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Maxime Guillot, et Julie Lemay tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **Assermentation de madame Julie Lemay, conseillère # 6**

Je, Julie Lemay, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Fortierville et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Julie Lemay

## **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum,

### **RÉSOLUTION # 119-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
  - a) Service de garde – achat d'une thermopompe
  - b) Contrat de déneigement – retenue à verser
  - c) Programme de gestion de l'eau – mandat à la FQM
  - d) Formation – Le comportement éthique
  - e) Formation – membres du comité consultatif d'urbanisme
  - f) Entretien des pompes aux eaux usées
  - g) FQM – frais pour règlement de gestion contractuelle
8. Demandes
  - a) Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques
  - b) Semaine québécoise des personnes handicapées
9. Affaires courantes
  - a) Annulation de la ligne téléphonique au chalet des loisirs
  - b) Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales
  - c) CAB – projet sur le bénévolat
10. Suivi de dossiers

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- a) RLNO – états financiers 2023
  - b) Surplus sur emprunt de 29 940 \$
  - c) Étude portant sur la remise en service du puits de l'avenue de l'Aqueduc
  - d) Faire danser un village – rapport post-mortem
  - e) Service de garde en milieu communautaire – bail avec les locataires
11. Règlements
  12. Comités et MRC
  13. Affaires nouvelles
    - a) Contrat de déneigement – surcharge de carburant
  14. Période de questions
  15. Levée de l'assemblée

### **RÉSOLUTION # 120-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

#### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

### **RÉSOLUTION # 121-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des 4 mars et 2 avril 2024 avec dispense de lecture.

#### **5. COMPTES À PAYER**

### **RÉSOLUTION # 122-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les déboursés des chèques # 1636 à # 1652 pour la somme de 7 126.32 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 502203 à # 502224 pour la somme de 76 773.64 \$ ainsi que les dépôts directs # 502225 et # 502243 pour la somme de 69 583.97 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 19 880.92 \$.
4. Le total des salaires bruts pour le mois d'avril 2024 pour la somme de 14 700.87 \$.

#### **6. LISTE DES REVENUS**

Description	Montant
Revenus taxes municipales	13 303.68 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location chalet loisirs / salle municipale	300.00 \$
Echotier	15.00 \$
Permis rénovations, dérogation mineure	75.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer etc.)	103.07 \$

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Intérêts sur EOP	1 083.11 \$
<b>Total</b>	<b>15 239.86 \$</b>

### 7. DÉPENSES À APPROUVER

#### a) Service de garde – achat d'une thermopompe

ATTENDU les travaux requis dans le cadre de l'aménagement d'un service de garde en milieu communautaire;

ATTENDU la nécessité de climatiser la portion du local du chalet des loisirs destinés au service de garde;

#### RÉSOLUTION # 123-05-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Climatisation Trois-Rivières pour l'achat et l'installation d'une thermopompe dans le local du service de garde au coût de 2 950 \$ plus les taxes. Cette dépense sera financée par l'aide financière du FRR.

#### b) Contrat de déneigement – retenue à verser

ATTENDU QUE la saison de déneigement 2023-2024 est terminée;

ATTENDU la retenue de 5% sur le contrat de déneigement;

ATTENDU QUE les bris observés ont déjà été pris en charge par l'entrepreneur et qu'il n'y a aucun fait nouveau à signaler;

#### RÉSOLUTION # 124-05-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la retenue à l'entrepreneur en déneigement, soit les Entreprises Jacques Beudet.

#### c) Programme de gestion de l'eau – mandat à la FQM

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville a récemment adhéré au plan de gestion des actifs en eau;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser son plan de gestion des actifs en eau au plus tard le 31 décembre 2026;

ATTENDU l'offre de services du service de l'ingénierie de la Fédération québécoise qui indique un ordre de prix entre 4000 \$ et 8000 \$;

#### RÉSOLUTION # 125-05-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner le service d'ingénierie de la FQM pour le plan de gestion de l'eau qui sera réalisé au cours des années 2025 et 2026.

#### d) Formation – Le comportement éthique

CONSIDÉRANT l'élection de madame Julie Lemay à titre de conseillère municipale;

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

CONSIDÉRANT QUE la formation sur le comportement éthique est obligatoire pour tous les élus municipaux;

### **RÉSOLUTION # 126-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire madame Lemay à la formation virtuelle sur le comportement éthique offerte par la Fédération québécoise des municipalités au coût de 374.25 \$ plus taxes. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire 02-11000-419 (formation des élus).

### **e) Formation – membres du comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent obligatoirement suivre une formation pour se conformer aux exigences du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

### **RÉSOLUTION # 127-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire les cinq membres du CCU à la formation virtuelle offerte par la Fédération québécoise des municipalités au coût de 160 \$ plus les taxes par participant. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire 02-61000-419 (formation urbanisme).

### **f) Entretien des pompes aux eaux usées**

ATTENDU les récentes problématiques avec les deux pompes à la station de traitement des eaux usées du rang St-Philippe;

### **RÉSOLUTION # 128-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Xylem pour l'entretien des deux pompes au coût de 1 260 \$ plus les taxes. La compagnie Xylem est également désignée pour la réparation de la pompe défectueuse. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire 02-41400-520 (entretien eaux usées).

### **g) FQM – frais pour règlement de gestion contractuelle**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier son règlement de gestion contractuelle pour y conclure les nouvelles modalités prévues au projet de loi 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, sanctionné le 8 décembre 2023, qui introduit le nouvel article 305.0.1 LARM qui permet, dans certaines circonstances, à un membre du conseil d'une municipalité de conclure un contrat avec cette dernière ;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec la Fédération québécoise des municipalités, il avait été convenu d'utiliser les quatre heures de consultation juridique gratuite annuellement pour rédiger les modifications au règlement ;

ATTENDU QUE la FQM a finalement passé neuf heures sur ce dossier, ce qui signifie que la municipalité devrait déboursier un montant de 825 \$ plus les taxes ;

### **RÉSOLUTION # 129-05-2024**

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de manifester à la FQM le mécontentement du conseil municipal face à cette situation et d'aviser la FQM que le conseil n'est pas d'accord à payer cette somme sans avoir été avisé au préalable.

### **8. DEMANDES**

#### **a) Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques**

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

### **RÉSOLUTION # 130-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Fortierville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

#### **b) Semaine québécoise des personnes handicapées**

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2024;

### **RÉSOLUTION # 131-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

### **9. AFFAIRES COURANTES**

#### **a) Annulation de la ligne téléphonique au chalet des loisirs**

ATTENDU QUE la Clef de la Galerie n'utilise plus le chalet des loisirs et que la ligne téléphonique n'est plus nécessaire;

### **RÉSOLUTION # 132-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la ligne téléphonique du chalet des loisirs pour une économie de 20.50 \$ par mois.

#### **b) Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales**

### **RÉSOLUTION # 133-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé pour les vacances estivales du 19 juillet au 4 août inclusivement.

#### **c) CAB – projet sur le bénévolat**

ATTENDU QUE l'implication et la participation citoyenne sont des incontournables pour la vitalité des municipalités et leurs comités ainsi que pour les organismes communautaires;

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole, la MRC de Bécancour, la Corporation de développement communautaire, Loisirs et Sports CDQ ainsi que le CIUSSS MCQ se sont associés afin d'élaborer un projet qui comprendra une grande campagne de communication, de concertation et de recrutement visant à susciter et faire rayonner l'implication bénévole et la participation citoyenne dans la MRC de Bécancour;

ATTENDU QUE ce projet se déroulera en 4 étapes :

1. Sondage virtuel auprès de la population (mi-mai) visant à valider les bienfaits ainsi que les freins à l'engagement;
2. Rencontre avec les municipalités et les organismes communautaires (début juin) afin de présenter le projet ainsi que les données du sondage;
3. Campagne publicitaire générale (juillet-août);
4. Souper-rencontre des citoyens dans chacune des municipalités de la MRC (automne 2024);

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### **RÉSOLUTION # 134-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer à la démarche du Centre d'action bénévole pour promouvoir le bénévolat dans la MRC de Bécancour.

#### **10. SUIVI DE DOSSIERS**

##### **a) RLNO – états financiers 2023**

Considérant que les états financiers du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (matières résiduelles) ont été remis au conseil municipal;

Considérant que ces états financiers représentent des revenus équivalant aux dépenses, au montant de 1 287 429 \$;

Considérant que la conciliation des débiteurs démontre les montants suivants pour la municipalité de Fortierville :

Solde à la fin de l'exercice - 31 décembre 2023	5 184.00 \$
Montant facturé après la fin de l'exercice - Surcharge carburant payable en douze versements / Janvier à décembre 2024.	2 454.00 \$
Montant payable au 15 mai 2024 pour le solde du 2023 autre que la surcharge de carburant	2 730.00 \$

### **RÉSOLUTION # 135-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal adopte les états financiers du RNLO pour l'exercice 2023.

##### **b) Surplus sur emprunt de 29 940 \$**

ATTENDU QUE la municipalité a un surplus d'emprunt de 29 940 \$ relativement au refinancement de l'emprunt pour les travaux de la rue Principale;

### **RÉSOLUTION # 136-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir le statu quo et de conserver ce montant en vue des frais d'émission d'emprunt lors du prochain refinancement.

##### **c) Étude portant sur la remise en service du puits de l'avenue de l'Aqueduc**

La directrice générale fait un suivi au conseil quant à l'étude visant à remettre en service le puits de l'avenue de l'Aqueduc.

Le débit du puits a été vérifié et il peut fournir autour de 30 gallons/minute. L'hydrogéologue considère que cela vaut la peine de poursuivre les démarches à ce débit.

La prochaine étape sera réalisée par le foreur Gagné de Thetford Mines. Il viendra retirer la pompe et modifiera la tête du puits pour les essais de pompage. Ceux-ci se tiendront à la mi-mai environ.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### **d) Faire danser un village – rapport post-mortem**

ATTENDU QUE madame Sarah Dextraze, étudiante à la Technique de Gestion et intervention en loisir, s'est impliquée dans le projet « Faire danser un village » dans le cadre du cours Projets en milieu municipal et communautaire;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette formation, elle devait rédiger un rapport post-mortem afin de permettre une meilleure réalisation du projet;

ATTENDU QUE ce rapport a été déposé au conseil municipal;

#### **RÉSOLUTION # 137-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport post-mortem rédigé par madame Sarah Dextraze dans le cadre du projet « Faire danser un village ».

### **e) Service de garde en milieu communautaire – bail avec les locataires**

ATTENDU QUE la municipalité mettra à la disposition des responsables en service de garde un local situé au chalet des loisirs pour l'élaboration d'un service de garde en milieu communautaire;

ATTENDU QUE les conditions de location doivent être spécifiées dans un bail;

ATTENDU QUE le projet de bail est présenté au conseil municipal;

#### **RÉSOLUTION # 138-05-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le bail présenté. Madame Julie Pressé, mairesse, et madame Annie Jacques, directrice générale, sont désignées pour la signature du document.

## **11. RÈGLEMENTS**

Aucun règlement.

## **12. COMITÉS ET MRC**

### **a) Rencontre d'information avec le ministère des Ressources naturelles**

Le conseiller Michel Fortier rapporte qu'il a remplacé la mairesse lors d'une rencontre à la MRC portant sur les « claims » pour la recherche de lithium. Plusieurs fausses croyances ont été démystifiées lors de cette réunion. Le service de l'aménagement à la MRC travaille sur ce dossier. Certains territoires sont considérés comme des « TIAM », soit des territoires incompatibles aux activités minières (milieu urbain, agriculture dynamique, etc.). Il n'est également pas permis d'aller récupérer du lithium dans la saumure. Il n'y aura pas d'expropriation. Les propriétaires terriens doivent être d'accord pour que les compagnies minières fassent de l'exploration sur leurs propriétés.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### b) OMH au Cœur-du-Québec

Le conseiller Maxime Guillot explique que le projet de fusion de l'OMH est encore en évaluation. Finalement, il y aurait peu d'avantages à fusionner avec Bécancour au niveau des services supplémentaires offerts par le gouvernement. Un micro-comité de 4 personnes a été formé pour ce dossier.

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

#### a) Contrat de déneigement – surcharge de carburant

ATTENDU la facture reçue des Entreprises Jacques Beaudet pour la surcharge de carburant reliée au contrat de déneigement des routes;

#### RÉSOLUTION # 139-05-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquitter la facture de surcharge de carburant au montant de 16 770.84 \$ taxes incluses.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h15 et se termine à 20h25.

### 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION # 140-05-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h25.

\_\_\_\_\_  
Julie Pressé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».